DEPARTEMENT DE LA REUNION

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le 17 11 2023

ID: 974-249740101-20231109-2023_124_BC_4-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE SIX NOVEMBRE à 14 h 00, le

Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du Nombre de membres en exercice : 16

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S:

Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de M.

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad

OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ

- Mmc Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mmc Vanessa MIRANVILLE - M.

Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-

Nombre de présents Emmanuel SERAPHIN, Président. : 11

Nombre de représentés : 4

Nombre d'absents Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON : 1

OBJET

AFFAIRE N°2023_124_BC_4 Octroi d'une cotisation à l'association Qualitropic

Nombre de votants: 15

Le Président certifie que :

ETAIT ABSENT(E):

Bernard MONIER

Mme Mélissa COUSIN

- la convocation a été faite le :

31 octobre 2023

NOTA:

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le

13/11/2023

ETAIENT REPRESENTE(E)S:

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Favzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL LE PORT – LA POSSESSION Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID: 974-249740101-20231109-2023_124_BC_4-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 124 BC 4: OCTROI D'UNE COTISATION À L'ASSOCIATION QUALITROPIC

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique, le TCO participe aux réflexions et actions menées par un certain nombre de structures agissant dans certaines filières (valorisation économique du végétal, transition écologique, préservation de la biodiversité...). L'intercommunalité bénéficie, dès lors, de l'activité de celles-ci qui, de plus, fédèrent les acteurs des filières considérées et concourent à la structuration du tissu économique du territoire.

En mars 2019 une délibération avait acté l'adhésion du TCO à l'association Qualitropic dont les missions visent à accompagner les actions valorisant la bioéconomie tropicale qui regroupe les activités économiques liées à l'innovation, à la production, au développement et à l'utilisation de produits et de procédés issus du monde du vivant et renouvelables.

Ces actions sont en cohérence avec les objectifs poursuivis, par le TCO, dans le cadre de sa Stratégie de projet du territoire en matière de transition écologique, économique et sociétale.

Proposition:

Il est proposé que le TCO poursuive son adhésion à l'association Qualitropic dans le cadre du développement de ses actions territoriales pour le montant suivant :

- Association Qualitropic : 5 600,00 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 17/10/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023 52LO

Publié le

ID: 974-249740101-20231109-2023_124_BC_4-DE

- APPROUVER l'adhésion à l'association Qualitropic ;

- AUTORISER le versement d'une adhésion à l'association Qualitropic pour un montant de 5 600,00 €;

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le Le Président de séance **Emmanuel SERAPHIN** Président